

## **L'INERIS renforce ses compétences dans la certification ATEX avec le référentiel Electrostatic-INERIS**

**Paris, 24 mai 2012 – L'INERIS lance le référentiel de certification volontaire Electrostatic-INERIS, destiné à garantir la sécurité de certains matériels (flexibles, gaines, filtres, courroies...) et Equipements de Protection Individuelle (EPI) présentant un risque électrostatique et utilisés dans les zones ATEX. Cette nouvelle certification permet à l'Institut de compléter les certifications existantes dans le domaine des Atmosphères Explosives.**

Les décharges d'électricité statique sont à l'origine d'étincelles qui constituent autant de sources potentielles d'inflammation d'atmosphères explosives de gaz, de vapeurs, d'aérosols ou de poussières. Or certains équipements utilisés dans les zones à risques d'explosion définies par la Directive 1999/92/CE<sup>1</sup> peuvent présenter un risque électrostatique par leur conception ou du fait de leur utilisation. Le référentiel de certification Electrostatic-INERIS établit un mode d'évaluation permettant de s'assurer de la maîtrise du risque électrostatique sur ces équipements, de sorte qu'ils puissent remplir en toute sécurité leur fonction dans les zones ATEX (ATmosphère EXplosive).

Le risque électrostatique est souvent identifié comme la mise en présence de deux matériaux conducteurs isolés de la terre et chargés électriquement (ex. : tuyau métallique dans lequel s'écoule une poudre ou un liquide), ce qui provoque des décharges en étincelle et exige la mise à la terre des équipements. Néanmoins, d'autres situations créent un risque électrostatique : les matériaux isolants (cas de la plupart des plastiques) qui composent certains équipements, se chargent en énergie et sont susceptibles d'engendrer des phénomènes de décharges en aigrette (ex. : coffret électrique isolant, courroie de machine). Des décharges glissantes de surface peuvent également se produire dans le cas d'équipements combinant des matériaux conducteurs et isolants (ex. : conduite de transport pneumatique, généralement métallique ou composite et revêtue d'une gaine isolante).

La démarche de certification volontaire<sup>2</sup> Electrostatic-INERIS s'applique à deux catégories de matériel : les équipements, comportant une partie non-métallique ou un revêtement non-métallique, qui n'entrent pas dans le champ d'application de la Directive 94/9/CE<sup>3</sup>, comme les filtres, les tuyaux, flexibles, gaines, manches filtrantes, courroies, tissus enduits, bâches de protection, *big bags*, etc. ; les vêtements de travail et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) définis par la Directive 89/686/CEE<sup>4</sup> comme les vestes, combinaisons, casques, gants, masques, protections auditives...

Le référentiel Electrostatic-INERIS requiert des tests sur des échantillons d'équipements en laboratoire et une évaluation du système qualité de production. Une réponse adéquate aux exigences du référentiel aboutit à l'obtention d'un certificat de conformité renouvelable au bout de 18 mois. Le référentiel, qui a bénéficié des enseignements d'un programme de recherche conduit au sein de l'Institut<sup>5</sup>, a été élaboré par un comité de certification piloté par l'INERIS et comprenant des représentants des fabricants, des utilisateurs et de l'administration. Les premiers certificats devraient être délivrés avant la fin de l'année.

Avec le référentiel Electrostatic-INERIS, l'Institut renforce son expertise sur l'ensemble des qualifications requises dans le domaine ATEX. En 2000, l'INERIS a développé un référentiel de certification volontaire sur la réparation en atelier de matériels électriques et non-électriques utilisables en zone ATEX (Saqr-ATEX) et en 2005, sur la conception, la réalisation et la maintenance d'installations électriques en zone ATEX (Ism-ATEX). Ces référentiels ont contribué au schéma de certification IECEx 05, schéma de certification de compétence de personne, qui a été établi sous l'égide de la Commission Électrotechnique Internationale (CEI). L'INERIS accueille ainsi les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin prochains la réunion du comité de certification de personnes ExPCC (IECEx 05) de la structure internationale IECEx, rattachée à la CEI.

L'INERIS certifie des produits et équipements industriels depuis sa création. Il est notifié auprès de la commission européenne pour la certification réglementaire de conformité aux directives impliquant le marquage CE. Il élabore également des référentiels pour la certification volontaire (Qualifoudre, SIL INERIS, Quali-SIL, ElliCert, Nano-Cert) qui sont validés par des comités de certification indépendants.

En matière d'ATEX, l'Institut dispose d'une large expertise scientifique et technique : ses moyens d'essai permettent de caractériser l'inflammabilité et l'explosivité des substances susceptibles de former une atmosphère explosive. L'INERIS réalise également des évaluations du risque ATEX (évaluation du risque de formation d'une atmosphère explosive et des conséquences d'une explosion, détermination du zonage ATEX au sein de l'établissement...). INERIS Formation propose enfin des formations sur les risques liés aux atmosphères explosives (matériel, réglementation...).

L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Ses compétences scientifiques et techniques sont mises à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale. Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement. Il emploie 587 personnes, basées principalement à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise. Site Internet : [www.ineris.fr](http://www.ineris.fr).

**Contact presse** : Aurélie Prévot – 03 44 55 63 01 / [Aurelie.Prevot@ineris.fr](mailto:Aurelie.Prevot@ineris.fr)

---

<sup>1</sup> Directive du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1999, concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives.

<sup>2</sup> La certification « volontaire » est fondée sur une démarche non obligatoire, à l'initiative du fabricant, pour apporter une preuve de la qualité et de la fiabilité de ses produits. Elle ne se confond pas avec la certification « réglementaire », démarche obligatoire que le fabricant doit suivre pour se conformer aux exigences de la réglementation en vigueur.

<sup>3</sup> Directive du Parlement européen et du Conseil du 23 mars 1994 concernant le rapprochement des législations des Etats membres pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosive.

<sup>4</sup> Directive du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux équipements de protection individuelle et aux vêtements de travail.

<sup>5</sup> Le programme BESP (Banc d'essai Electricité Statique sur les produits Pulvérulents), conduit entre 2004 et 2007, a porté sur l'évaluation du risque d'inflammation d'atmosphères explosives par phénomène électrostatique en milieu industriel. Les dépoussiéreurs à manches sont l'équipement de référence pour lequel le risque a été étudié, grâce à un banc d'essai à moyenne échelle spécifiquement conçu dans le cadre du programme.